



As Cap Corse
Association des propriétaires



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

CRITERIUM NATIONAL CAP'23

Yacht Club de Trébeurden
Du 18 au 21 mai 2023
à Trébeurden
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la [maison de la mer-Yacht-Club de Trébeurden](#); ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/criterium-cap-corse>
- 3.2 Le PC course est situé à la [maison de la mer-Yacht-Club de Trébeurden](#)
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **72**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du Club House du YCT (maison de la mer).
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>Mercredi 17 mai 2023</i>	<i>16h00</i>	<i>18h30</i>

6.2 Jours de courses :

Briefings	Date et Horaires
briefing coureurs	le jeudi 18 mai à 9h00
briefing coureurs	le vendredi 19 mai à 9h00
briefing coureurs	le samedi 20 mai à 9h00

Programme : 1er signal d'avertissement et courses à suivre :

Date	Horaires	Fermeture port à	Ouverture port à
Jeudi 18 mai 2023	11h00 : 1er signal d'avertissement et courses à suivre	<i>10h06</i>	<i>14h49</i>
Vendredi 19 mai 2023	11h00 : 1er signal d'avertissement et courses à suivre	<i>10h47</i>	<i>15h29</i>
Samedi 20 mai 2023	11h00 : 1er signal d'avertissement et courses à suivre	<i>11h26</i>	<i>16h05</i>

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon de **classe CAP CORSE**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont **les flammes numériques**.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 *Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.*

10. MARQUES

10.1 Les marques sont : pour les parcours construits :

<i>Marque de départ extrémité bâbord Et marque d'arrivée</i>	<i>Bouée cylindrique orange</i>
<i>Marques 1,2 et 3B et 3T</i>	<i>Bouées cylindriques Jaunes</i>
<i>Marque de changement de parcours</i>	<i>Petite Bouée cylindrique Jaune</i>

En cas de changement de parcours : pas de bouée N°2 dans les parcours construits.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre [*le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord*] et [*le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*].

12.2 Procédure de départ suivant la RCV 26

12.3 Le comité pourra afficher à l'arrière du bateau et avant le signal préparatoire le cap approximatif de la bouée n°1.

12.4 Le parcours sera signalé par la flamme correspondante sur le bateau comité avant le signal préparatoire.

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard quatre minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre sera entre le mat arborant un pavillon Bleu sur le bateau comité et le coté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

<i>Parcours</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite pour finir après l'arrivée du premier</i>
Construit	<i>40 minutes</i>	<i>20 minutes</i>
Côtier	<i>Pas de temps limite nécessaire au premier bateau pour finir.</i>	<i>40 minutes</i>

16.2 Les bateaux ne finissant pas *20 minutes* après le premier bateau pour les parcours construits ou ne finissant pas *40 minutes* après le premier bateau pour les parcours côtiers, ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la *maison de la mer-Yacht-Club de Trébeurden*.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le bureau du Club House du YCT- Maison de la mer. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand **trois** courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **quatre** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émarginement (**sortie** et **retour**) sera mis en place **émarginements obligatoires : feuille d'émarginements seront fixées sur les tables disposées à la maison de la mer.**
- 19.2 Chaque concurrent devra émarginer avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.
- 19.3 L'émarginement départ sera ouvert une heure trente minutes, au moins, avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour. La présence devra être effective au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.
- 19.4 L'émarginement après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être effectif au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Ce délai pourra, si nécessaire être prolongé par le comité de course.
- 19.5 Un concurrent qui n'a pas émarginé au départ d'une course ou groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.
- 19.6 Un concurrent qui n'a pas émarginé au retour d'une course ou d'un groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.
- 19.7 Ces pénalités peuvent se cumuler (modification de la RCV 63.1) et sont calculées selon les modalités de la RCV 44.3(c). [DP]
- 19.8 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.9 Le canal VHF utilisé en course est le **canal 72**.
- 19.10 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 Chaque bateau devra présenter l'équipement de sécurité additionnel suivant lors de la jauge
- a) Un bout de remorquage flottant d'au minimum 10 mètres de longueur et 8 mm de diamètre ;
 - b) Un équipement individuel de flottabilité homologué pour chaque membre de l'équipage.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon aux couleurs du YCT.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [*description identification*].
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Sur l'eau, les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs. A terre, de nombreuses poubelles sont disposées sur l'ensemble de la zone de parking et permettent le tri sélectif et l'évacuation des déchets.

25. EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le *port au ponton visiteurs*
Les espaces de stationnement attribués lors de l'inscription pour les bateaux, remorques et voitures, doivent être respectés pendant toute la durée de la compétition.

26. PRIX

Des lots pourront être distribués lors de la remise des prix.

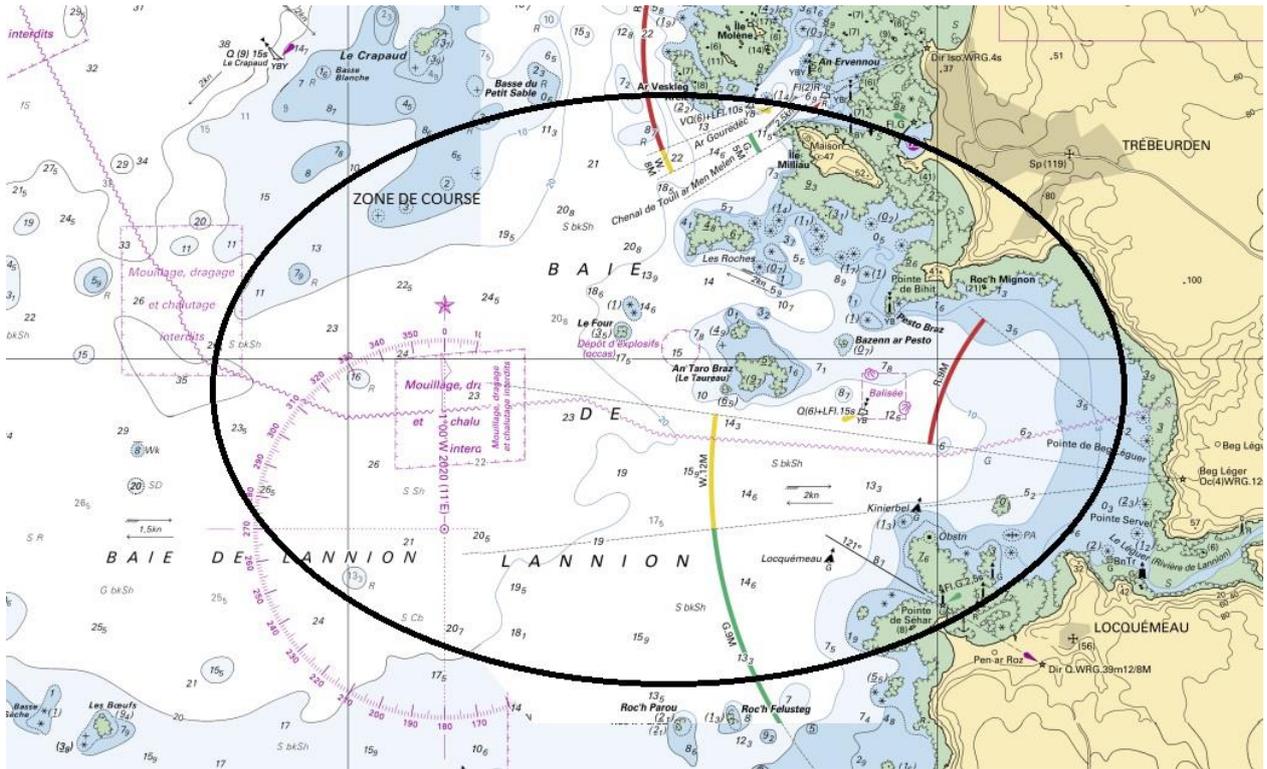
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Christelle SIMON

Président-e du comité technique

Président-e du jury : Goulven JOUBAUD

ANNEXE N°1 : ZONE DE COURSE

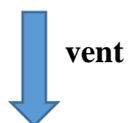


PORT DE PLAISANCE DE TRÉBEURDEN HORAIRES SEUIL MOBILE

MAI MAY		MATIN MORNING					APRES-MIDI AFTERNOON					
2023	Coeff	PM HT	BM LT	OUV OPEN	FERM SHUT	Coeff	PM HT	BM LT	OUV OPEN	FERM SHUT	Date	
ven	12	51	12.05	05.58	08.05	16.52	49		18.30	20.17	05.25	le 13
sam	13	49	00.38	07.18	09.20	18.23		13.34	19.56	21.40	06.46	le 14
dim	14	52	02.07	08.44	10.49	19.30	56	14.59	21.17	23.12	07.48	le 15
lun	15	61	03.24	09.57	12.08	20.20	66	16.05	22.24			
mar	16	72	04.25	10.56	00.31	08.38	76	16.59	23.19	13.12	21.05	
mer	17	81	05.17	11.46	01.32	09.24	84	17.45		14.04	21.47	
jeu	18	87	06.03	00.05	02.23	10.06	88	18.27	12.31	14.49	22.27	
ven	19	89	06.45	00.53	03.08	10.47	89	19.05	13.12	15.29	23.07	
sam	20	88	07.25	01.32	03.49	11.26	87	19.42	13.49	16.05	23.45	
dim	21	85	08.02	02.09	04.26	12.05	82	20.16	14.25	16.38	00.24	le 22
lun	22	78	08.39	02.44	05.00	12.45	75	20.51	14.59	17.08	01.03	le 23

ANNEXE 2 : PARCOURS

Parcours construits



Départ

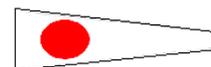


Comité de
course

Arrivée

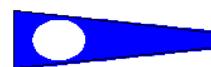
Parcours N°1 : Départ - 1 - 2 - Arrivée

Flamme numérique 1



Parcours N°2 : Départ - 1 - 2 - 3T/3B - 1 - 2 - Arrivée

Flamme numérique 2



ANNEXE
Parcours côtiers

Les parcours côtiers seront annoncés au plus tard au briefing le matin